

SCI GRIVELET
A l'attention de Monsieur GRIVELET
9 LOTISSEMENT NOTRE dame
83260 LA CRAU

A Sollies Ville, le 27/02/2020

Objet : Demande d'avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations avec un usage futur industriel - installation ICPE soumise à enregistrement

Monsieur,

En application du Code de l'environnement, la société SARL GALVA TECH va déposer en Préfecture une demande d'enregistrement pour un atelier de traitement de surface en bijouterie situé Parc d'activité La Farlède à la Farlède (local n°3 du bâtiment construit sur la parcelle cadastrale n°158 de la section AY).

L'activité de ce site industriel sera classée à **enregistrement sous la rubrique 2565-1** de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 2563, 2564, 3260 ou 3670 - 1. Lorsqu'il y a mise en œuvre de cyanure, le volume des cuves affectées au traitement étant supérieur à 200 l). Les installations seront également **déclarées** au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les activités suivantes :

- **Rubrique 2565-2** (Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 2563, 2564, 3260 ou 3670 – 2 Procédés utilisant des liquides, le volume des cuves affectées au traitement étant supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1500 l) ;
- **Rubrique 4110-2** (Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés - 2. Substances et mélanges liquides : La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 50 kg, mais inférieure à 250 kg)

Il est prévu par le Code de l'Environnement (article R512-46) de joindre l'avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Ainsi, conformément à l'article R.512-46-25 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site :
 - o Vidanges des installations et destruction des produits (notamment des produits chimiques, huiles, etc.) en centre de traitement de déchet,
 - o Vidange des cuves de stockage et enlèvement de celle-ci ou neutralisation,
 - o Vidange et nettoyage des rétentions,
 - o Evacuation des déchets résiduels en centre de traitement autorisé ;¹⁵

SARL Galva tech


- Vidange et nettoyage des rétentions,
- Evacuation des déchets résiduels en centre de traitement autorisé ;
- Interdiction ou limitation d'accès ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion :
 - Démontage des équipements,
 - Mise en sécurité des circuits électriques,
 - Maintien en l'état de fonctionner des utilisés (chauffage, alimentation électrique, climatisation, etc.) après consignation des équipements en arrêt de sécurité ;
- Surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifesterait aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, **en vue d'un futur usage industriel.**

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Grivelet Hervé
Gérant SARL GALVA TECH


SARL GALVA TECH
34R RD 97 - ZA du Logis Neuf
83210 SOLLIES-VILLE
Siren : 804 205 300 00010